

Documents à fournir à votre demande :

Attention, pour toutes les demandes, l'ADN doit être enregistré auprès de la SCC pour que la demande de cotation soit homologuée.

Si vous avez déjà fait parvenir les documents, il n'est pas nécessaire de nous les renvoyer.

Cotation 2 :

- carte ICAD
- pedigree (chien confirmé obligatoirement)
- carte ADN

et

- jugement du TAN ou copie du carnet de travail avec la participation à au moins une course
- feuille de jugement en exposition nationale ou internationale ou à la NE avec le résultat Excellent

Ou

- certificat d'homologation du brevet de travail échelon 1
- Feuille de jugement en exposition nationale ou internationale ou à la NE avec le résultat « très bon »

Cotation 3 :

- carte ICAD
- pedigree (chien confirmé obligatoirement)
- carte ADN
- certificat de dépistages des maladies héréditaires oculaires : indemne de cataracte, APR et goniodysplasie
- certificat de lecture de la dysplasie de la hanche avec le résultat A ou B

et

- jugement du TAN ou copie du carnet de travail avec la participation à au moins une course
- 2 feuilles de jugement en exposition nationale ou internationale inscrite comme spéciale de race ou à la NE avec le résultat Excellent (en classe intermédiaire, ouverte, travail, champion sous deux juges différents)

Ou

- certificat d'homologation du brevet de travail échelon 2
- Feuille de jugement en exposition nationale ou internationale inscrite comme spéciale de race ou à la NE avec le résultat « très bon » ((en classe intermédiaire, ouverte, travail, champion sous deux juges différents)

Cotation 4 :

- carte ICAD
- pedigree (chien confirmé obligatoirement)
- carte ADN
- certificat de dépistages des maladies héréditaires oculaires : indemne de cataracte, APR et goniodysplasie
- certificat de lecture de la dysplasie de la hanche avec un résultat A ou B

et

- jugement du TAN ou copie du carnet de travail avec la participation à au moins une course
- la feuille de jugement de la Nationale d' Elevage où le chien a obtenu le qualificatif « recommandé en classe intermédiaire, ouverte, travail.

Ou

- certificat d'homologation du brevet de travail échelon 3
- Feuille de jugement de la Nationale d'Elevage avec le résultat « excellent ».

Cotation 5 :

- Le sujet doit obligatoirement être au minimum confirmé.
- Pour les mâles, il faut avoir produit au moins 4 chiens ayant obtenu le qualificatif « recommandé » avec deux lices différentes.
- Pour les femelles, il faut avoir produit au moins 4 chiens ayant obtenu le qualificatif « recommandé » avec deux mâles différents.

- Carte ICAD
- Pedigree
- Carte d'identification ADN
- Certificat de dépistage des MHOC : indemne cataracte, APR et goniodysplasie
- Lecture officielle de la dysplasie de la hanche avec le résultat A ou B.
- La feuille du jugement du TAN ou copie du carnet de travail avec la participation à au moins une course

Les noms complets et les justificatifs des 4 descendants concernés.

Documents à fournir à votre demande :

Cotation 6 :

- Le sujet doit obligatoirement être recommandé (cotation 4).
- Pour les mâles, il faut avoir produit au moins 4 chiens ayant obtenu le qualificatif « recommandé » avec deux lices différentes.
- Pour les femelles, il faut avoir produit au moins 4 chiens ayant obtenu le qualificatif « recommandé » avec deux mâles différents.

- Carte ICAD
- Pedigree
- Carte d'identification ADN
- Certificat de dépistage des MHOC : indemne cataracte, APR et goniodysplasie
- Lecture officielle de la dysplasie de la hanche avec le résultat A ou B.
- La feuille du jugement du TAN ou copie du carnet de travail avec la participation à au moins une course

Les noms complets et les justificatifs des 4 descendants concernés.